



DIRECTION DES ECOLES
MIEGE – VENTHONNE - VEYRAS

2. Conséquences directes

a) Arrivée à l'école et retour à domicile :

- Les élèves ont l'interdiction de venir en avance, de rester dans la cour avant et après l'école
- **Les élèves de 3 à 8H entrent dans le bâtiment à leur arrivée** et se dirigent directement vers leur classe
- **Les élèves de 1-2H se mettent en rang et attendent leur enseignante** avant de rentrer
- Les élèves quittent les alentours de l'école dès que possible pour rejoindre leur domicile ou la structure d'accueil
- Les élèves sont attendus au plus tôt à **8h00 pour les 3 à 8H** et à **8h45 pour les 1-2H** le matin
- Les élèves sont attendus au plus tôt à **13h20** pour les **2 à 8H** l'après-midi
- Les portes du bâtiment resteront ouvertes pour permettre l'accueil et la prise en charge rapide des élèves à leur arrivée (entrée dans le bâtiment sans se mettre en rang)
- Les parents déposent leurs enfants et repartent aussitôt (même procédure à midi et le soir)

b) Divers :

- Suppression des promenades d'école, des rassemblements ou des projets collectifs en cours
- Modification des activités proposées en ACM et en sport dès la reprise de ces cours

3. Personnes vulnérables

- Les enfants et les adultes doivent éviter tout contact évitable avec des personnes vulnérables.
- **Élèves vulnérables** : les élèves appartenant au groupe des personnes vulnérables restent à domicile et poursuivent l'enseignement à distance. Un certificat médical doit être adressé à la direction.
- **Élèves sains qui vivent avec une personne vulnérable** :
 - o En général, l'élève qui vit avec une personne vulnérable peut aller à l'école (solutions individuelles qui pourront être proposées).
 - o Les cas particuliers sont réglés par le médecin traitant et la direction.
- **Enseignants sains qui vivent avec une personne vulnérable** :
 - o Ils doivent continuer à éviter tout contact direct avec d'autres personnes
- Les enfants déjà atteints d'une autre maladie doivent respecter les principales mesures de protection liées à cette maladie.

4. Mesures de quarantaine et d'isolement au contexte scolaire

- **Les personnes qui présentent des symptômes (élèves ou enseignants) doivent se placer en isolement.** Ils restent à domicile dans l'attente des consignes du médecin traitant qui sera contacté par téléphone.
- **Si une personne présente des symptômes à l'école, elle est isolée et porte de suite un masque** jusqu'à son retour au domicile qui s'effectue dans les plus brefs délais. Elle contacte son médecin traitant qui prend les dispositions nécessaires.
- Les mesures d'auto-quarantaine/isolement sont appliquées dans l'attente des résultats du test.

5. Accueil extrascolaire

- Les offres d'accueil extrascolaire sont à nouveau disponibles.